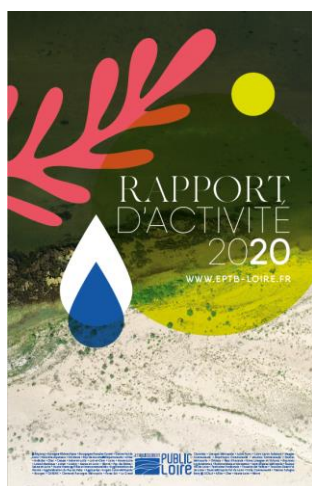


Présentation de l'édition 2020 du Rapport d'activité



L'édition 2020 du *Rapport d'activité* fera l'objet d'une présentation en séance, en application de l'article 12.4 des statuts de l'Etablissement.

Ce rapport prend la forme d'un livret retraçant l'essentiel des interventions. Il est également décliné en version numérique offrant ainsi de nombreux liens et animations.

Cette année encore, il est apparu souhaitable de recourir à l'infographie permettant ainsi une lecture accompagnée par le dessin et rendant plus explicite la compréhension des actions menées et la visualisation rapide des résultats et des services rendus. Le rapport est consultable sur www.eptb-loire.fr.

SOMMAIRE

- P3 / MOT DU PRÉSIDENT
- P4 / FAITS MARQUANTS
- P7 / EXPLOITATION DES OUVRAGES DE NAUSSAC ET VILLEREST
- P15 / ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS
- P23 / AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX
- P31 / STIMULATION DE LA RECHERCHE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION
- P37 / ANNEXES

CHÈRES ET CHÈRES COLLÈGUES,



La gravité de la situation sanitaire a indubitablement marqué de son empreinte l'année 2020. Le parti pris par l'Etablissement, dans sa communication notamment, a été celui de la sobriété et de la simplicité. Avec, en termes opérationnels, une attention constante portée prioritairement à la protection des agents et, dans le même temps, à la continuité d'activité indispensable à l'accomplissement des missions confiées. Les résultats obtenus l'ont été dans ce contexte-là. Ils attestent, s'il en était besoin, de notre capacité d'adaptation.

Pour l'acteur de bassin fluvial qu'est l'Etablissement, la nécessité de continuer à répondre au besoin de proximité exprimé localement a conduit cette année à une vigilance accrue par rapport à tout ce qui pouvait affecter notre connectivité et notre réactivité. Nos efforts dans le champ de l'animation territoriale ont été intensifiés en conséquence, qu'il s'agisse des interventions au titre de l'aménagement et la gestion des eaux (SAGE, CT, PIGE, Etudes HMLUC...) ou de celles relevant de l'évaluation et la gestion des risques d'inondations (SIGRI, PAPI, Étude « 3P... »). Nonobstant le facteur « limitant » cette approche intégrée, à savoir la réduction des moyens financiers mis à notre disposition pour ce faire, ainsi que l'accroissement des exigences administratives pouvant découler de la multiplication des dispositifs.

Les métiers de l'Etablissement, focalisés sur la gestion de l'eau et des risques naturels associés, l'ont conduit de longue date à intégrer l'incertitude à ses modes de faire. Parmi les nombreux enseignements tirés des retours d'expérience, figure en bonne place celui invitant, en complément de scénarii d'anticipation, à partir des moyens disponibles dans la situation donnée pour en déduire les effets utiles qu'il est raisonnablement possible d'accomplir. Autrement dit, progresser dans une logique rétroactive, très éloignée de celle du tout ou rien. Ainsi, avec un double objectif d'efficience dans la mise en œuvre de la politique publique et d'optimisation de la dépense correspondante, a-t-il été possible de poursuivre la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents.

Étant soutenu par ailleurs que l'année 2020 a également nécessité une importante contribution des deux barrages de l'Etablissement, pour assurer le soutien d'étiage sur les axes réaménagés de la Loire et de l'Allier, couplé avec la gestion de celui de Villierest suite à l'épisode de pluies très abondantes de mi-juin.

Je remercie les collectivités membres et nos partenaires d'avoir permis l'ensemble de ces réalisations, dans leur diversité et leur complémentarité, en cohérence et solidarité de bassin !

 Le Président
Daniel FRECHET
Rapport d'activité 2020 / 3

